

Le 14 juin 2024

Délibéré sur l'intégration des innovations de traitement des données dans la production statistique

L'Autorité de la statistique a porté son intérêt, eu égard aux réflexions en cours au sein du service statistique public, sur l'intégration dans la production statistique des innovations de traitement des données, et plus particulièrement du traitement des données massives (*big data*) et des apports de la *data science*.

L'ASP accueille avec intérêt et faveur les expériences déjà réalisées à l'Insee et dans certains SSM pour tirer parti de ces innovations et souhaite le développement de l'acculturation réciproque des statisticiens et des *data scientists* à leurs problématiques, techniques et méthodes respectives.

Elle pense toutefois important que l'intégration effective des méthodes de *data science* au sein des processus statistiques tienne compte, à chaque étape de sa mise en œuvre, des principes déontologiques que doivent respecter les statisticiens aux termes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Cela impose par exemple une vigilance permanente sur la transparence assurée en termes de méthodes, une attention particulière à la pertinence de tel ou tel ensemble de données massives au regard de la question qu'il s'agit d'éclairer, ainsi que des choix, parfois difficiles, entre production continue de données rapides d'une part, qualité et stabilité d'informations économiques et sociales de référence d'autre part.

L'ASP souhaite par ailleurs que l'expérimentation comme la généralisation des innovations de traitement des données associent le plus possible les différentes composantes du service statistique public, afin de favoriser des capitalisations et des mutualisations de connaissances, d'outils et de pratiques entre l'Insee et les SSM.

L'Autorité souligne enfin l'enjeu essentiel que représente la formation tant des statisticiens que des *data scientists* pour développer un recours approprié et transparent aux techniques innovantes : si les enseignements dispensés dans les écoles de formation des statisticiens permettent à la France de bénéficier d'un terreau favorable en termes de compétences, ils ne garantissent pas à eux seuls la diffusion de cultures partagées au sein des

organisations et du management de la statistique publique. Cela implique pour le service statistique public un effort particulier en termes de gestion des ressources humaines, avec l'objectif d'éviter la coexistence de cultures professionnelles, pouvant par ailleurs refléter des clivages générationnels, qui serait à terme préjudiciable tant à l'efficacité qu'à l'éthique de la statistique publique dans son ensemble.